



Informations générales

En 2009, l'école s'est engagée dans un Plan de Déplacements Scolaires, en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale et l'asbl COREN. Ce projet vise à améliorer l'accessibilité de l'école et la sécurité à ses abords, ainsi qu'à sensibiliser et éduquer le public scolaire à la mobilité durable. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de l'école et restez attentif à la valve d'information "Mobilité" installée à l'entrée principale.

Fonctionnement général des accès à l'école :

- Les élèves de la section primaire accèdent à l'école par l'entrée principale, avenue Van Overbeke, n°10A.
- L'accès à l'école primaire d'enseignement individualisé "Les Bourgeois" se trouve rue Pangaert, n°30A.
- L'entrée de l'école maternelle "La Colombe" se situe rue Louis Delhove, n°45.
- Les élèves de la section secondaire utilisent 3 accès. Le matin, ils entrent par l'accès de l'Avenue des Gloires Nationales (voir cartographie). A la pause de midi, ils utilisent l'accès situé avenue Van Overbeke, n°8. L'après-midi, les secondaires sortent par la rue Pangaert n°30A.
- En dehors des heures de début et de fin des cours, l'accès à l'école se fait toujours par l'entrée principale, Avenue Van Overbeke n°10A.



A pied ?

Les abords de l'école sont bien équipés en passages pour piétons. Pour votre sécurité, respectez-les. Un agent du service Prévention de la commune aide aussi les élèves à traverser l'avenue Van Overbeke, au carrefour avec l'avenue des Gloires Nationales.



Comment aller au centre scolaire

Notre-Dame de la Sagesse



À vélo ?

Depuis septembre 2014, un parking vélos couvert et sécurisé est installé dans la cour de l'école, à côté de l'entrée de l'Avenue des Gloires Nationales.

L'avenue des Gloires Nationales est équipée d'une bande bus accessible aux cyclistes. Ceux-ci disposent donc d'une piste cyclable sécurisée.

La rue Louis Delhove et la rue Pangaert sont des sens uniques limités, ce qui signifie que les cyclistes peuvent l'emprunter dans les deux sens.

Portez des vêtements très visibles et/ou une chasuble fluorescente.

Equipez-vous et entretenez votre vélo. Une sonnette, des catadioptres et des phares sont obligatoires.



En voiture ?

Pour la sécurité des élèves, ne vous gariez pas devant les passages pour piétons et respectez la limitation de vitesse fixée à 30 km/h aux abords de l'école.

Une zone de dépose-minute ou « Kiss and Ride » a été installée à proximité de l'entrée, rue Van Overbeke. Pour que ce dispositif soit efficace, ne stationnez que le temps strictement nécessaire pour que vos enfants descendent de la voiture !

Le stationnement à Ganshoren est particulièrement difficile. Nous vous conseillons d'utiliser ce mode de transport.

Attachez-vous toujours !

Les rues à sens unique sont accessibles aux cyclistes dans les deux sens.



En transports publics ?

La combinaison entre un Buzzy Pass et un abonnement de la STIB est possible. Plus d'infos sur www.delijn.be.



Collège Sacré-Coeur

T 19 B 87 212 213 214 355



Riethuisen

B 49 87 212 213 214 355



Nereus

B 84 87



Simonis-Elisabeth

M 6 2 T 19

B 13 14 20 87

212 213 214 355

- Les trams ont priorité, même sur les piétons!
- Ne montez pas après le signal de fermeture.

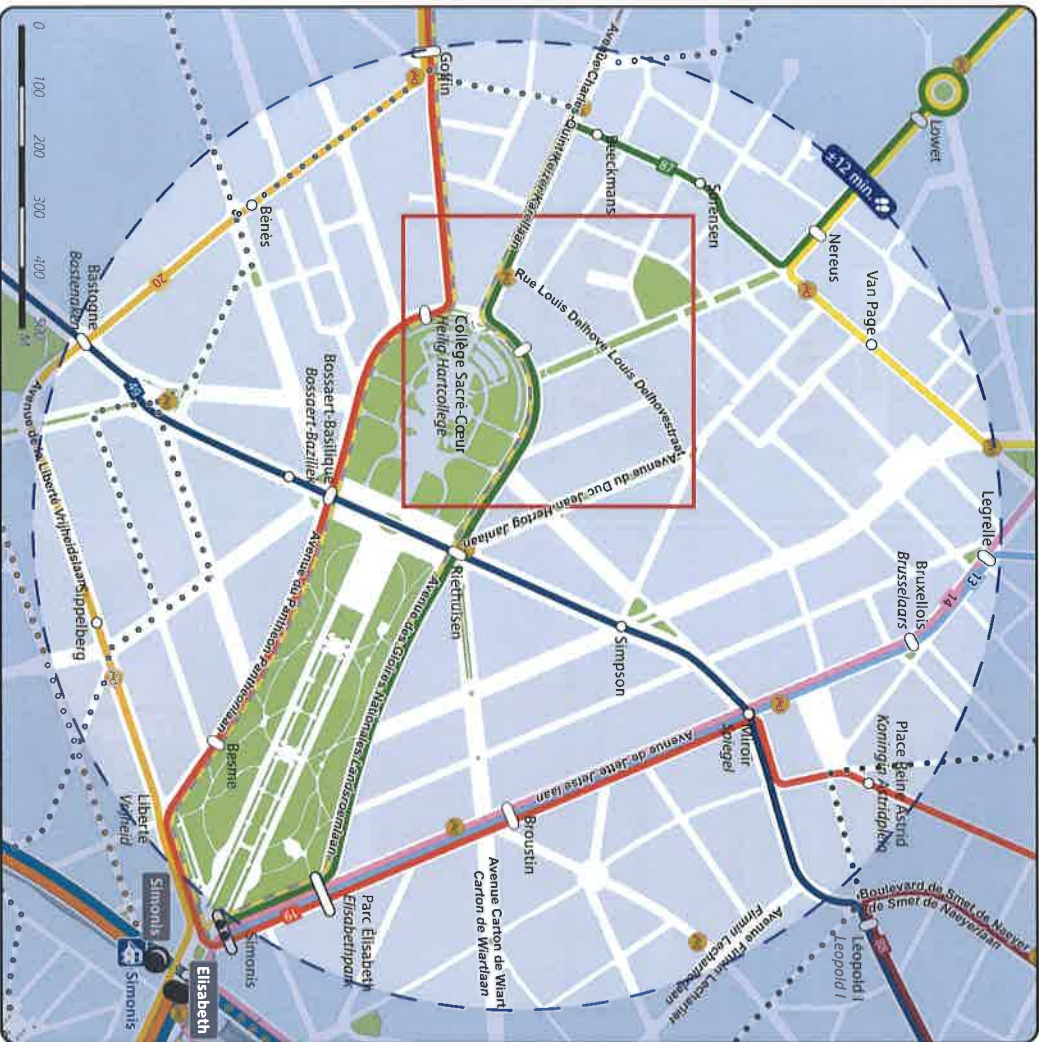


Tél : 02 / 428 11 27

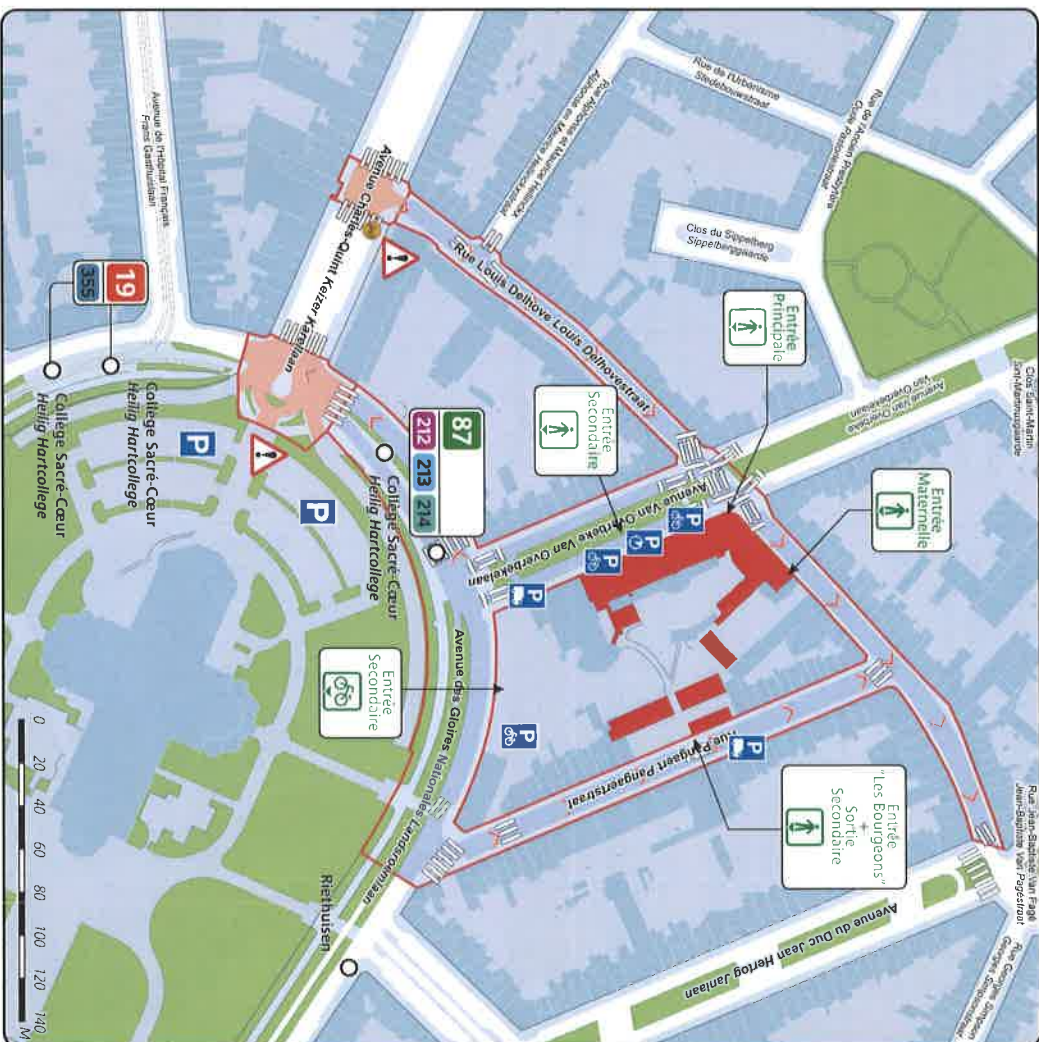
www.ens.irisnet.be/2025

Centre scolaire Notre-Dame de la Sagesse

Avenue Van Overbeke, 10
1083 Ganshoren



- Collège Sacré-Coeur
 - Riethuisen
 - Simonis-Elisabeth
- T 19 B 87 L 87 L 212 213 214 355
B 49 L 87 L 212 213 214 355
M 6 T 19 B 13 14 20 87
L 212 213 214 355



Légende

- Accès piétons
- Accès cyclistes
- Kiss & Ride
- Parking vélos
- Parking livraisons
- Parking
- Passage piétons / protégés
- Sens unique
- Sens unique limité
- Carrefour dangereux
- Attention : vous êtes en zone 30
- (CR (Itinéraire Cyclable Régional))

Offert par :

BRUSSELLES MOBILITEIT
 BRUSSELLES MOBILITEIT
 SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUSSELLES
 GEMEENTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Réalisé par :

Cartographie : I.M.W.B. S.V.N.
 brussels.be

Rédaction : moment de
 Bruxelles Unibus
 Distribution & Copyright : CRB

n° 109
 Édition : 09.2015
 Réseau : 09.2015